



## COMMUNE de MUILLE-VILLETTE

### COMPTE RENDU DE CONSEIL

SEANCE DU 3 JUIN 2022

Date de la  
convocation :  
30/05/2022

Date D'affichage :  
30/05/2022

Nombre de  
conseillers  
Municipaux  
en exercice  
15

Séance ordinaire du trois juin de l'an deux mil vingt-deux à dix-neuf heures.

Le Conseil Municipal de la Commune de Muille-Villette, dûment convoqué par M. le Maire s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de M. Florian SLOSARCZYK, Maire en session ordinaire.

Présents : MM. POTIER Bruno, TALON Vanessa, BERTON François, BOURBIER Fabien, SLOSARCZYK Éric, LESUEUR Fabrice, MEUNIER Adélaïde, COCHENNEC Audrey, MICHEL Mathieu.

Absents : MM. WARFIELD Cécile, VANDINI Christophe, SIROT Isabelle.

Procurations :

LEMONNIER Guillaume a donné procuration à MICHEL Mathieu.

POULLE Inès a donné pouvoir procuration à POTIER Bruno.

Secrétaire de séance : TALON Vanessa

#### I - VALIDATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2022 :

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du compte rendu de la réunion du 25 mars 2022, a approuvé celui-ci à l'unanimité des membres présents.

#### II - PLANNING DES 12 ET 19 JUIN 2022

Bureau de vote - Permanence des élections législatives - 12 juin 2022	
Ouverture du bureau - 7h30	Eric SLOSARCZYK Florian SLOSARCZYK Fabrice LESUEUR
8h00-10h00	Eric SLOSARCZYK Florian SLOSARCZYK Fabrice LESUEUR
10h00-12h00	François BERTON Fabrice LESUEUR Christophe VANDINI

<b>Bureau de vote - Permanence des élections législatives - 12 juin 2022</b>	
<b>12h00-14h00</b>	Vanessa TALON Adelaide MEUNIER Florian SLOSARCZYK
<b>14h00-16h00</b>	Vanessa TALON François BERTON Inès POULLE
<b>16h00-18h00</b>	Guillaume LEMONNIER Mathieu MICHEL Eric SLOSARCZYK
<b>Fermeture</b>	Eric SLOSARCZYK Florian SLOSARCZYK Fabrice LESUEUR

<b>Bureau de vote - Permanence des élections législatives - 19 juin 2022</b>	
<b>Ouverture du bureau - 7h30</b>	Eric SLOSARCZYK Florian SLOSARCZYK Fabrice LESUEUR
<b>8h00-10h00</b>	Eric SLOSARCZYK Florian SLOSARCZYK Fabrice LESUEUR
<b>10h00-12h00</b>	François BERTON Fabrice LESUEUR Audrey LEROY
<b>12h00-14h00</b>	Vanessa TALON Adelaide MEUNIER Christophe vandini
<b>14h00-16h00</b>	Vanessa TALON François BERTON Inès POULLE
<b>16h00-18h00</b>	Eric SLOSARCZYK Fabrice LESUEUR Florian SLOSARCZYK
<b>Fermeture</b>	Eric SLOSARCZYK Florian SLOSARCZYK Fabrice LESUEUR

### **III - CONTRAT D'APPRENTISSAGE - SERVICE TECHNIQUE :**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que M. PRACHE Corentin, actuellement en poste au service technique, reprendra ses études dès la rentrée de septembre 2022. Il souhaite, à cet effet, prendre Monsieur PRACHE Corentin en contrat apprentissage le temps de ses études afin de lui permettre de se former et travailler au sein de la collectivité.

Le Conseil Municipal, après avoir écouté les propos de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, autorise, à l'unanimité des membres présents, Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ce recrutement.

#### **IV - CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT A TEMPS COMPLET POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT D'ACTIVITE :**

Le Conseil Municipal, après avoir écouté le rapport de Monsieur le Maire, considérant qu'il est urgent de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement d'activité, Décide, la création à compter du 7 juin 2022 d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement d'activité dans le grade et l'échelon se rapportant à l'adjoint administratif et ce, pour une durée hebdomadaire de service de 15 heures maximum. Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée allant du 7 juin 2022 au 7 septembre 2022 inclus pouvant être renouvelé une fois sur une période de trois mois.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut se rapportant à son échelon du grade de recrutement d'adjoint administratif.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget de l'année en cours.

Le Conseil Municipal, après avoir écouté les propos de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, autorise, à l'unanimité des membres présents, Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ce recrutement.

#### **V - CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF CONTRACTUEL A DUREE DETERMINEE A COMPTER DU 1er JANVIER 2023 :**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le contrat PEC se finit en décembre 2022. Au vu de la situation actuelle, il sera impératif de prévoir l'ouverture d'un poste d'adjoint administratif pour janvier 2023.

Il souhaite, à cet effet, créer un poste d'adjoint administratif territorial à temps complet à compter du 1er janvier 2023 pour une durée hebdomadaire de 35 heures.

Le Conseil Municipal, après avoir écouté les propos de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, décide, par 10 voix pour dont 1 pouvoir et 2 voix contre dont 1 pouvoir, des membres présents de créer un poste d'adjoint administratif à temps complet à durée limitée à compter du 1er janvier 2023.

#### **VI - ENTRETIEN CHEMIN RURAL**

Monsieur le Maire fait savoir au conseil municipal que la remise en état de ce chemin rural est nécessaire. De très nombreux trous se forment et cela devient dangereux voire impraticable.

Un premier devis a été fourni à la municipalité. Celui-ci s'élève à 5.184,00€ TTC. Monsieur le Maire fait savoir que des négociations sont en cours afin de faire baisser le prix. Un nouveau devis doit être reçu dans les prochains jours.

Le Conseil Municipal, après avoir écouté les propos de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, autorise, par 10 voix pour dont 1 pouvoir et 2 voix contre dont 1 pouvoir, des membres présents de procéder à l'ensemble des démarches nécessaires pour faire les opérations d'entretien.

#### **VII - QUESTIONS**

- a) démission de deux adjoints : Monsieur LESUEUR Fabrice demande à Monsieur le Maire ce qu'il compte faire. A ce jour, les démissions n'ont pas été validées par la Préfecture. Cependant, Monsieur le Maire explique qu'il ne proposera pas de remplacement pour ses postes.

- b) Monsieur LESUEUR Fabrice demande à Monsieur le Maire si l'affichage des convocations de réunion de conseil peuvent être publiées dans le journal, et sur les différents sites de communication. Monsieur le Maire accepte de publier l'annonce sur le journal mais il tient à déterminer le coût de cette publication avant d'acter officiellement ce procédé.
- c) Monsieur LESUEUR Fabrice demande à Monsieur le Maire pourquoi la cérémonie du 8 juin n'est pas. Monsieur le Maire explique que les cérémonies sont celles du 8 mai, du 14 juillet et du 11 novembre sur la commune de Muille-Villette. Monsieur le Maire informe Monsieur Fabrice Lesueur que cela pourra être discuté en commission fêtes et cérémonies.
- d) Monsieur LESUEUR Fabrice expose à Monsieur le Maire et l'ensemble des conseillers présents les retours qu'il a eu quant à l'implantation de l'aire de jeux. Monsieur le Maire explique qu'une commission avait été créée pour ce projet. Plusieurs sites avaient été évoqués et que l'emplacement choisi est celui qui permet une plus grande sécurité et de place pour les futurs usagers.

### **VIII - INFORMATIONS DIVERSES**

- Suite à la démission de Madame SIROT et suite à la réponse des Trésor Public, Monsieur le Maire explique que Madame Aline CHANEAC, secrétaire de Mairie et régisseur titulaire est en arrêt depuis mi-avril. Cette absence de régisseur oblige Monsieur le Maire a nommé un nouveau régisseur (hors adjoints et conseillers avec une délégation). Monsieur le Maire doit nommer au plus vite une personne dans cette attente.
- Achat des cadeaux de fin d'année pour les CM2 : Monsieur le Maire fait savoir au Conseil Municipal que les calculatrices sont commandées et qu'elles devraient arriver dans les prochains jours.
- Cartes cadeaux aux aînés pour la fête communale : Monsieur le Maire fait savoir au Conseil Municipal que les cartes cadeaux sont commandées et qu'elles devraient arriver dans les prochains jours.
- Interpellation d'une habitante de la rue Albert Letuppe pour changer le sens de ladite rue : Monsieur le Maire fait savoir qu'il demandera l'avis des habitants quant à cette demande.
- Interpellation d'un habitant rue de Flamicourt : Le problème de poubelles dans l'impasse rue de Flamicourt persiste. Monsieur le Maire fera un rappel quant à la bonne pratique et demande à ce que le conseil municipal réfléchisse à plusieurs solutions pour remédier à ce problème.
- Poursuite des recherches concernant le problème d'inondations rue de Flamicourt : Monsieur le Maire fait savoir qu'il continue de demander à la société spécialisée en charge du dossier de lui remettre un nouveau rapport et de nouvelles solutions. A ce jour, Monsieur le Maire attend des réponses et relance la société pour que ce problème urgent se résolve le plus rapidement possible.

- Lettre anonyme - Problème voirie/stationnement rue Léon Cochet : Monsieur le Maire expose les faits. Une lettre anonyme lui a été déposée dans la boîte aux lettres de la mairie. Après étude, Monsieur le Maire propose de demander l'avis des habitants de cette rue. Tout en rappelant qu'une place handicapée est présente dans cette rue.
- Monsieur Eric SLOSARCZYK demande aux conseillers municipaux de venir renforcer l'équipe MUILLE EN FETE pour assurer une belle réussite.

Le conseil municipal prend bonne note de toutes ces informations.

Rien ne restant à l'ordre du jour, le Maire déclare la séance close à 20 heures 53 minutes.

Suivent les signatures.....